



## Suite d'une Maladie professionnelle

Par **farfouine**, le **30/05/2016** à **07:14**

Bonjour

j'aimerais votre avis pour le cas de ma soeur qui est en invalidité pour maladie professionnelle depuis 2014. Je précise c'est elle qui me demande de me renseigner pour elle. Donc voilà elle est déclarée en invalidité à 12 % pour des problèmes dorsaux, elle touche une rente de cpam mais elle voulait savoir si au niveau de son employeur elle doit toucher quelques chose ?

Par **P.M.**, le **30/05/2016** à **08:17**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si la salariée travaille ou est en arrêt-maladie et sinon, si elle a eu une visite de reprise auprès du Médecin du Travail...

Une rente payée par la prévoyance que devait souscrire l'employeur dépend essentiellement de la Convention Collective applicable...

Par **farfouine**, le **30/05/2016** à **08:43**

je sais aussi qu'elle a été licenciée pour inaptitude puis passée en invalidité catégorie 2, actuellement elle est en arrêt.

Par **P.M.**, le **30/05/2016** à **11:02**

Donc si le licenciement suite à l'inaptitude a eu lieu avant la mise en invalidité, a priori la prévoyance ne lui doit rien de toute façon...